



## PRÉFET DE LA MEUSE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

### COMMUNIQUE DE PRESSE

Bar-le-Duc, le 30/06/2023

## MESURES DE SÉCURITÉ PUBLIQUE

Des manifestations festives sont prévues ces prochains jours dans le département, compte tenu des événements actuels dans de nombreuses villes du territoire national et afin d'assurer la sécurité de la population et éviter des troubles à l'ordre public, M Xavier DELARUE, préfet de la Meuse a pris une **série de mesures visant à interdire temporairement sur l'ensemble du département du mercredi 30 juin à 18h00 au mardi 4 juillet 2023 à 08h00** :

- **La vente, le transport et l'utilisation des artifices de divertissement des groupes F2 à F4 ou C2 à C4.**
- **L'achat, la distribution et le transport de carburants et d'acide chlorhydrique sont interdits dans tout récipient transportable.**

Les forces de l'ordre restent mobilisées afin d'assurer la sécurité des personnes et des biens en veillant notamment au bon respect de ces mesures.

Retrouvez l'arrêté concerné en cliquant sur ce [lien](#).

### Contact presse Cabinet du préfet

Tél : 03 29 77 58 92 / 03 29 77 58 67  
Mél : [pref-communication@meuse.gouv.fr](mailto:pref-communication@meuse.gouv.fr)  
Bureau de la représentation de l'Etat et  
de la communication interministérielle

40, Rue du Bourg  
55 000 Bar-le-Duc